

## Communiqué de presse n° 6/2011 Médiateur : 72 % des citoyens européens estiment ne pas être bien informés sur la Charte des droits fondamentaux Le 18 mars 2011

Le Médiateur européen enquête sur des cas de mauvaise administration dans l'action des institutions et organes de l'UE. Tout citoyen de l'Union, résident, entreprise ou association dans un État membre peut introduire une plainte auprès du Médiateur. Le Médiateur offre des movens rapides. flexibles et gratuits pour résoudre des problèmes avec l'administration de ľUE.

Pour plus d'informations : www.ombudsman. europa.eu

## Contact:

Gundi Gadesmann, Chargée des Relations extérieures et Médias, T. +32 2 284 26 09 gundi.gadesmann@ ombudsman.europa.eu Le Médiateur européen, P. Nikiforos
Diamandouros, a souligné que 72 % des
citoyens européens estiment ne pas être bien
informés au sujet de la Charte des droits
fondamentaux. Il s'agit d'un des premiers
résultats d'un sondage portant sur les droits
des citoyens, commandé par le Médiateur et le
Parlement européen. Le sondage montre
également que 13 % des citoyens n'ont même
jamais entendu parler de la Charte.

Le Médiateur a présenté ces chiffres lors d'un événement intitulé «Le Traité de Lisbonne répondil aux attentes des citoyens ?», qu'il a organisé à Bruxelles. Le principal orateur était le Président du Conseil européen, M. Herman Van Rompuy. Mme Viviane Reding, Vice-présidente de la Commission européenne, et Mme Diana Wallis, Vice-présidente du Parlement européen, sont également intervenues.

M. Diamandouros a remarqué: «Selon le sondage, 42 % des personnes interrogées ne sont pas satisfaites du niveau de transparence au sein de l'administration de l'UE. Ce pourcentage ainsi que celui sur l'absence d'information sur la Charte sont très déconcertants. Il est évident que le Médiateur, en collaboration avec les autres institutions de l'UE et le réseau européen des médiateurs, doit faire encore davantage pour informer les citoyens de leurs droits.»

## Comment rapprocher les citoyens européens de l'Union européenne

L'objectif affiché du Traité de Lisbonne et de la Charte des droits fondamentaux est de rapprocher les citoyens de l'Union européenne. Ces textes prévoient un dialogue accru entre la société civile et l'Union européenne, encouragent une plus grande participation du citoyen dans la prise de décision de l'UE, par exemple, par le biais de l'initiative citoyenne européenne.

Par ailleurs, le Traité et la Charte visent à rendre l'administration de l'UE plus transparente, responsable et au service des citoyens. Un tiers des citoyens qui ont répondu au sondage ont déclaré que le nouveau droit à la bonne administration était, selon eux, le droit le plus important. Seul le droit de circuler et séjourner librement dans l'UE a obtenu un score supérieur. Les résultats complets du sondage du Médiateur seront présentés plus tard cette année.